

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 85 (1958)
Heft: 5

Artikel: Le "Conseil des patoisants romands" a siégé
Autor: O.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-230856>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le « Conseil des Patoisants romands » a siégé

Il a tenu séance importante le 15 décembre, sous la présidence de M. Charles Montandon. Le secrétaire Pasche lit le procés-verbal de la dernière séance, qui est adopté avec vifs remerciements.

On passe à diverses élections !

Il faut d'abord remplacer le regretté Edouard Pont, de Sierre et Saint-Luc, à la Commission des « Archives sonores ». Les délégués valaisans proposent M. Emile Dayer, à Hérémence, qui est confirmé.

De même, M. Pont était membre du Conseil. La candidature de M. l'abbé Nicolas Sierro, curé à Arbaz, un excellent patoisant, est proposée. Il est nommé à l'unanimité.

M. Henri Clément donne alors lecture d'une lettre qui affecte sérieusement les membres du Conseil.

Il ne s'agit rien moins que de la démission de notre jeune, mais dynamique et compétent président, M. Charles Montandon.

Un hommage vibrant de reconnaissance lui est rendu par plusieurs membres : MM. F.-L. Blanc, Gaspoz, abbé Brodard, Simonin, Défago, Decollogny, Ernest Schulé, directeur du *Glossaire*.

Cette décision, annoncée déjà timidement lors de la séance d'octobre, paraissant irrévocabile, il s'est agi de le remplacer.

M. Henri Clément, vice-président, est proposé par M. Montandon lui-même. Cette candidature est appuyée. Cependant, une voix s'élève et demande de ne pas prendre de décision ce jour même. On ajourne donc l'élection d'un président à la prochaine rencontre. M. Henri Clément est

chargé de l'intérim d'ici là. Il convoquera lui-même la prochaine séance et pourvoira au nécessaire.

Fort heureusement, M. Montandon veut bien demeurer membre du Conseil. Il fait part des considérations personnelles très compréhensibles relatives à son avenir et qui ont dicté sa décision, et l'impossibilité pour lui de continuer à remplir la charge de président, après quatre années d'activité. M. Blanc relève tout ce qui a été fait pendant cette période : concours littéraire, émissions radiophoniques, archives sonores, fête romande de Bulle, développement des associations cantonales et des amicales, etc.

En ce qui concerne le *Conteur romand*, organe du « Conseil », MM. Brodard, Gaspoz et Badet disent ce qui est fait dans leurs cantons respectifs pour lui.

Une demande est présentée par les délégués valaisans tendant à l'octroi d'une subvention de 500 francs pour le prochain « Concours littéraire » du Valais, au printemps prochain.

Le caissier est prié de prendre contact avec les réviseurs de comptes de 1957, en vue de la prochaine assemblée du Conseil.

Diverses autres questions, celle du patois à la radio, notamment, sont encore discutées.

Et la séance est levée après 17 heures.

O. P.

PHARMACIE - HERBORISTERIE

V. CONOD

LAUSANNE

Rue Pichard 11 - Téléphone 22 75 04

Sels biochimiques

Ordonnances pour toutes caisses maladie

FAVORISEZ NOS ANNONCEURS et surtout, dites-leur bien que vous avez vu leur annonce dans le CONTEUR !